

LIVRET D'ACCUEIL

FOYER DE VIE « La Roche des Vents »
863 route de la Chomotte
07100 ROIFFIEUX



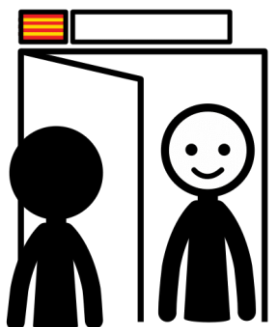
Prénom :

NOM :

Date d'admission :

SOMMAIRE

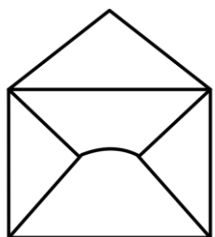
Thématique	Page
Coordonnées du Foyer de Vie La Roche des Vents	03 / 44
Présentation ADAPEI 07	04 / 44
Organigramme ADAPEI 07	05 / 44
Organigramme du Foyer de Vie La Roche des Vents + Mot de bienvenue de la Présidente	06 / 44
Les professionnels	07 / 44
Les domaines d'accompagnement	08 / 44
Configuration du Foyer de Vie	09 / 44
Composition d'un pavillon	10 / 44
Les repas	12 / 44
Les règles de la vie collective	13 / 44
Les salles d'activités	14 / 44
Les activités proposées	16 / 44
Transferts / Vacances	20 / 44
Séjours adaptés	22 / 44
Participation à la vie de l'établissement	23 / 44
Votre avis compte (enquête de satisfaction) + Conseil de la Vie Sociale	24 / 44
La composition du Conseil de la Vie Sociale	25 / 44
Les Visites / Les absences	26 / 44
Les partenaires de proximité	27 / 44
Les partenaires institutionnels	28 / 44
Les documents administratifs	29 / 44
Les papiers à fournir pour votre dossier médical	30 / 44
Mes droits sur mes données à caractère personnel	31 / 44
Mes droits sur mon dossier + Mes directives anticipées + La personne de confiance	32 / 44
Mes droits sur mon image	33 / 44
Les documents que vous recevrez	34 / 44
La charte des droits et des libertés de la personne accueillie	35 / 44
Que coûte une place en Foyer de Vie ?	36 / 44
Exemple de calcul des frais de séjour	38 / 44
Contestations / Plaintes / Réclamations + Lutte contre la maltraitance	39 / 44
Les personnes qualifiées	40 / 44
Assurances / Mutuelle complémentaire	41 / 44
Coupon réponse : utiliser mon image	43 / 44
Récépissé : Attestation réception outils loi 2002-2	44 / 44



Bienvenue



Coordonnées du Foyer de Vie



ADAPEI 07
Foyer de Vie « La Roche des Vents »
863 route de la Chomotte
07100 ROIFFIEUX



04.75.69.26.43



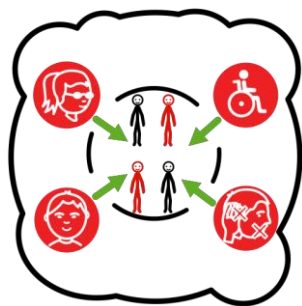
secretariat-foyers@adapei07.fr



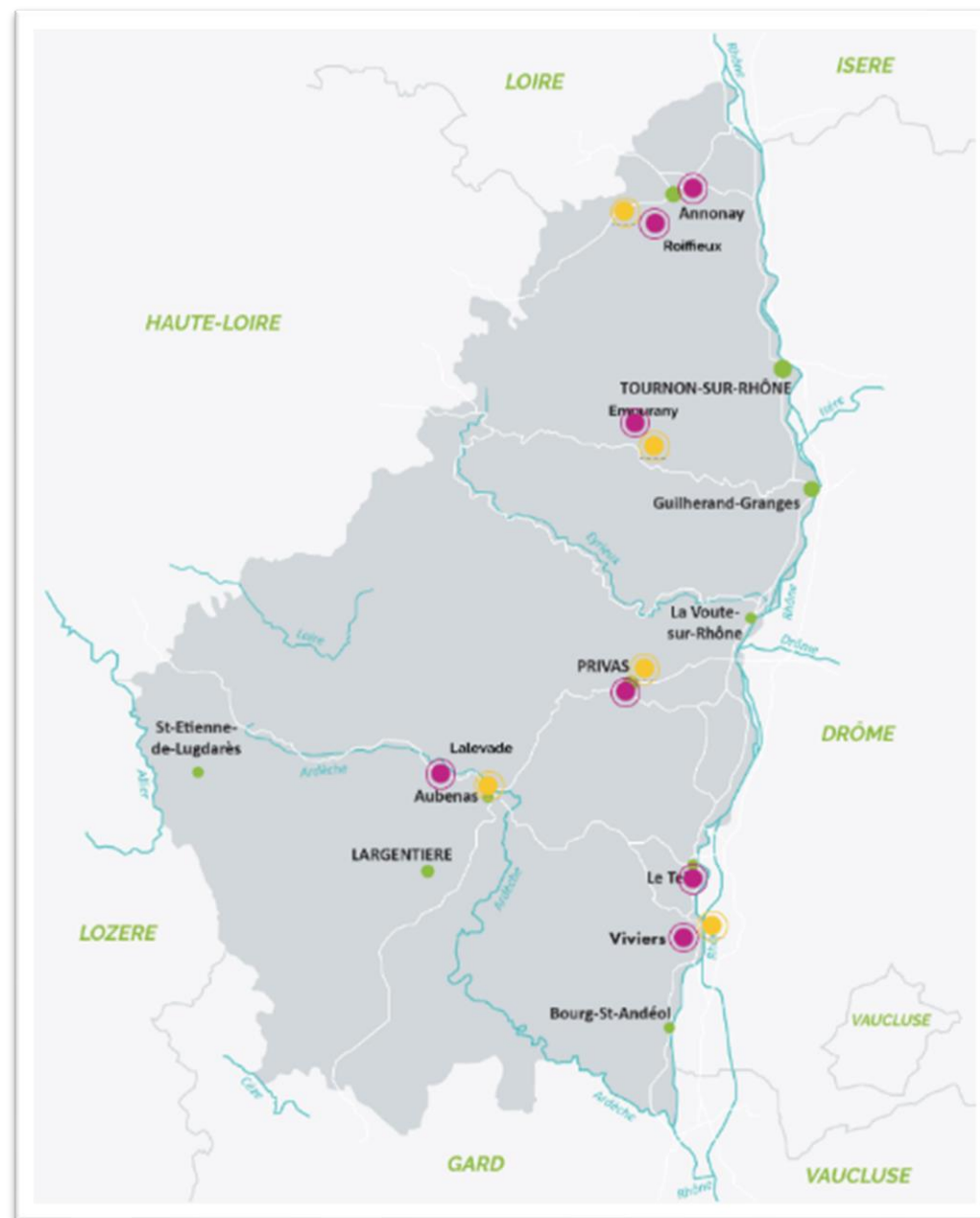
Présentation ADAPEI 07

L'ADAPEI 07 est une association de parents et d'amis des personnes handicapées.

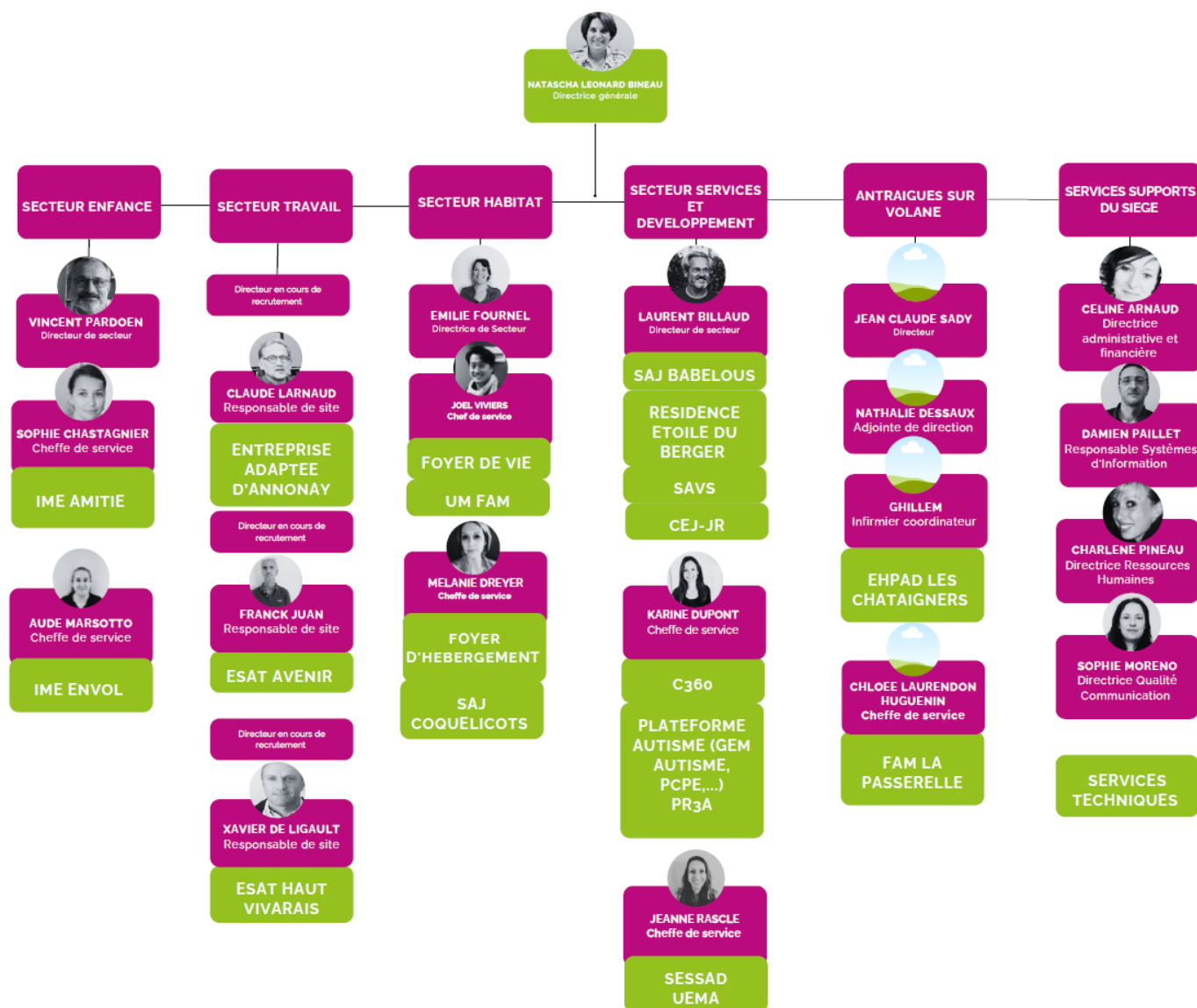
Elle agit pour que toute personne handicapée dispose d'une solution d'accueil, d'accompagnement et d'inclusion.



ADAPEI 07 gère 22 établissements et services implantés sur le Département Ardèche (07).



Organigramme ADAPEI 07



Organigramme du Foyer de vie

01/01/2024

ORGANIGRAMME FV LA ROCHE DES VENTS

Agrément : 53
Résidents : 53

Professionnels
43,98 ETP
56 salariés

Présidence de l'Association ADAPEI 07

Direction Générale

DIRECTION (1,360 ETP)

Direction Secteur Habitat Roiffieux
Chef de Service Éducatif

SOCIO-ÉDUCATIF (32,670 ETP)

P1 AVENTURINE
15 résidents

P2 JADE
15 résidents

P3 OPALINE
15 résidents

P4 AMBRE
8 résidents

Éducateurs Spécialisés
Moniteurs Éducateurs
Accompagnants Éducatifs et Sociaux
Aides-Soignants

PARAMÉDICAL (1,30 ETP)

Infirmières

SERVICES GÉNÉRAUX (7,03 ETP)

Agents Techniques

ADMINISTRATION (0,73 ETP)

Agents administratifs

PLURIDISCIPLINAIRE (0,85 ETP)

Psychologue

Assistante Sociale

Agents de Service Intérieur

Surveillants de Nuit

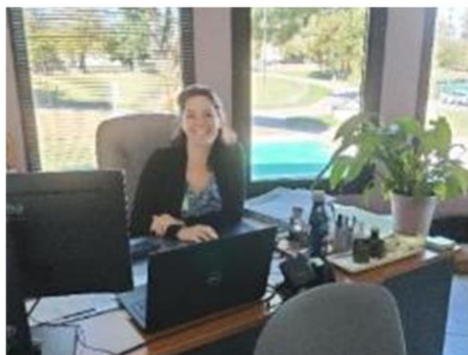
Comptables



Mot de bienvenue de la Présidente – Mme Élisabeth CHAMBERT

« Je vous souhaite, au nom du Conseil d'Administration, Bienvenue à l'Adapei 07.
L'Association est aussi la vôtre ! »

Les professionnels



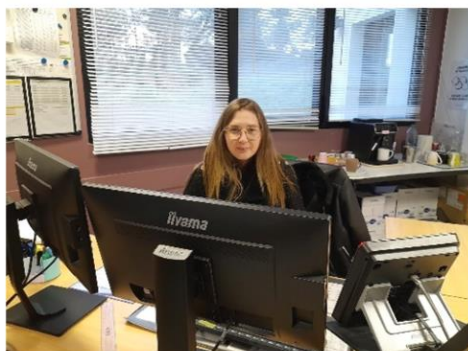
Mme Émilie FOURNEL
Directrice Secteur Habitat



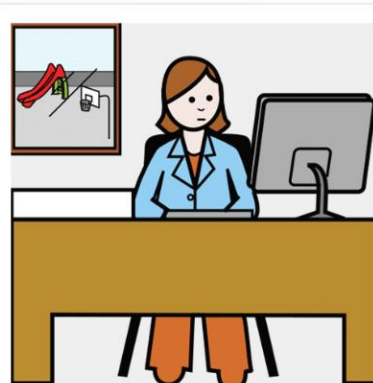
M. Joël VIVIERS
Chef de Service FV/FAM



Mme Naïma BEHLOULI
Psychologue



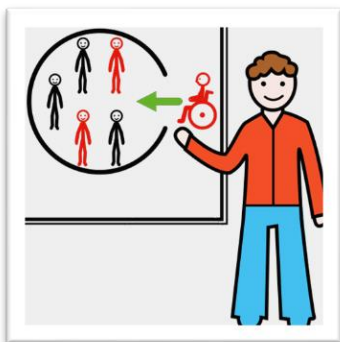
Mme Déborah PAQUET
Technicienne Administrative



Mme Maguy VINCENT
Technicienne Comptable



Mme Anaïs VALLA
Assistante Sociale



L'équipe éducative

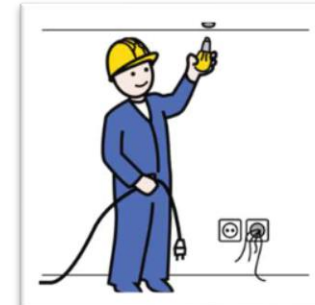


Le personnel soignant :

Infirmières, Aides-Soignants,



Le personnel d'entretien



(Équipe technique et Agents de Service Intérieur)

L'accompagnement proposé par le Foyer de Vie concerne les domaines suivants :

- L'hébergement et la restauration,
- La relation avec les autres,
- L'animation socio-culturelle, les activités éducatives et sportives,
- La vie quotidienne,
- La citoyenneté, l'inclusion dans la cité
- L'aide au suivi médical
- L'accompagnement à la réalisation de certaines démarches administratives
- L'aide à l'organisation des loisirs et vacances
- La collaboration dans la cohérence du parcours institutionnel du résident

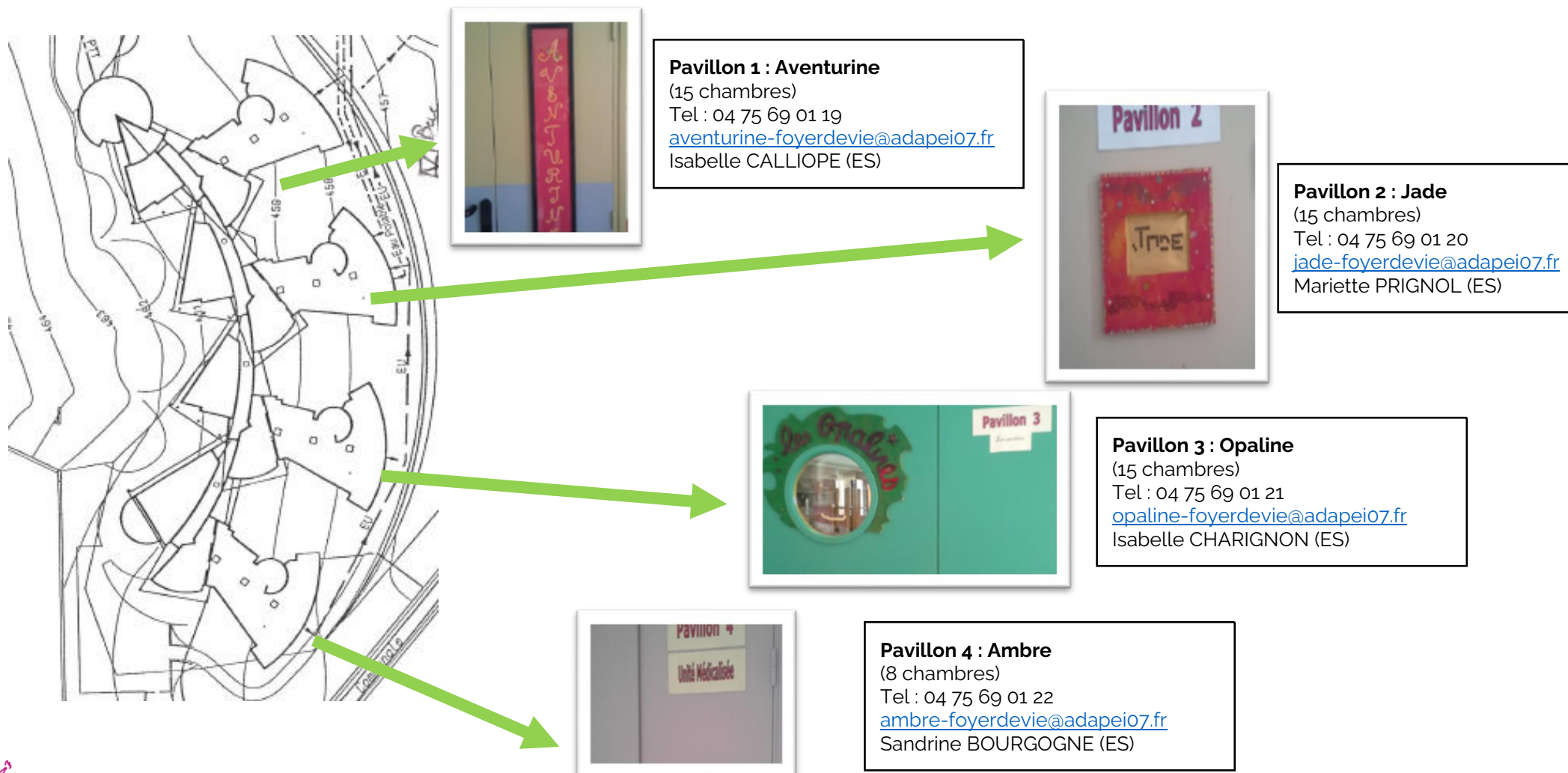
L'accompagnement proposé vous permettra de faire certaines démarches seul(e) et de gagner en autonomie.

Configuration du Foyer de Vie La Roche des Vents



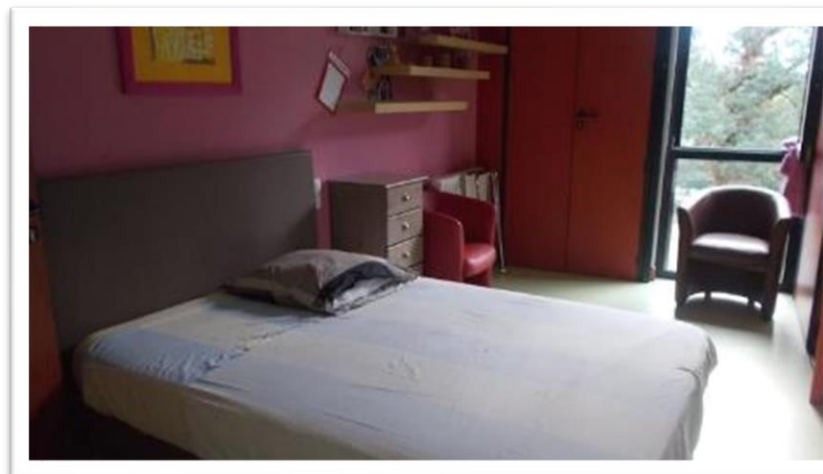
Le Foyer de Vie est composé d'un bâtiment comprenant 4 pavillons : Aventurine, Jade, Opaline et Ambre

Le FV dispose d'un agrément permettant l'accueil de 53 résidents.



Chaque pavillon est composé de :

- ✓ 15 Chambres individuelles.
Chaque résident a une chambre.
Vous pouvez l'aménager et la décorer à votre goût.
- ✓ Espace sanitaire : vous y trouvez du matériel adapté et confortable



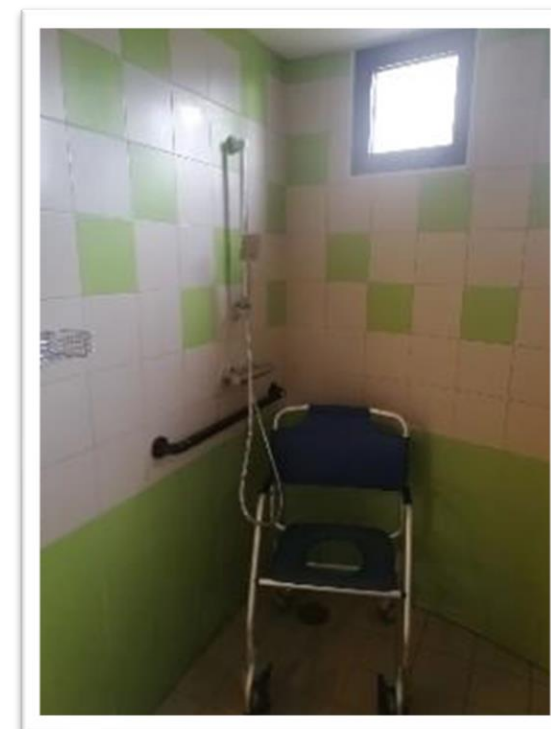
Pour le bien-être de tous,
l'ensemble du bâtiment est non-fumeur.

Dans chaque bloc sanitaire :

- Toilettes (dont certains adaptés PMR)
- Baignoires
- Douches



**INTERDIT DE
FUMER ET VAPOTER**



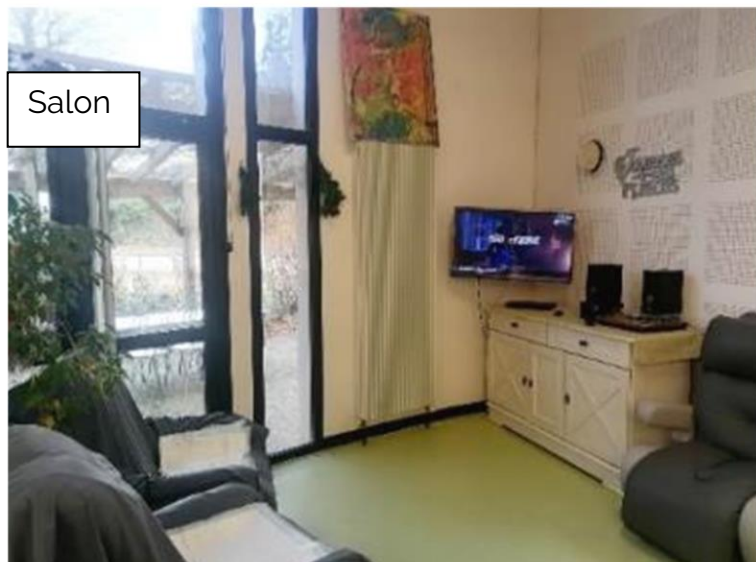
Cuisine



Salle de vie



Salon

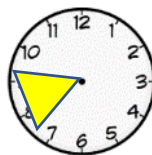


Terrasse : vous pouvez profiter des terrasses ombragées.

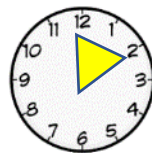


Les repas

Le petit-déjeuner est servi entre 07h00 et 09h30



Le repas de midi est pris entre 12h00 et 13h30.



Le repas du soir est pris entre 18h30 et 20h00.



En fonction de votre état de santé, des régimes alimentaires sont établis sur prescription médicale :

- Hypocalorique
- Sans acidité
- Diabétique
- Intolérance alimentaire
- Allergie

Les textures peuvent également être modifiées :

- Aliments mixés / lissés
- Eau gélifiée

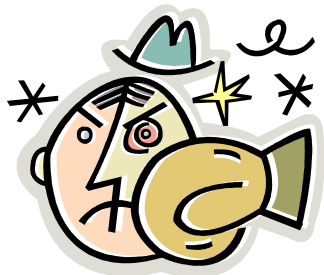
Possibilité de préférence alimentaire culturelle : sans porc (ex.).

Les repas sont préparés par l'atelier restauration de l'ESAT.

Le plan alimentaire est élaboré en collaboration avec une diététicienne. Des ateliers collectifs de cuisine pédagogique sont organisés tous les dimanches et ponctuellement en semaine.



Les règles de la vie collective



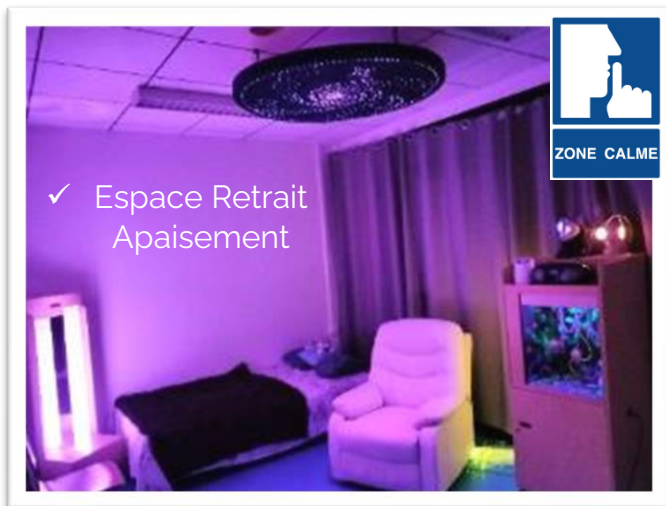
Les actes de violence
et les vols d'argent /d'objets sont interdits.
De tels agissements doivent être signalés
aux professionnels et à la direction.
Ils peuvent entraîner des sanctions
au niveau de l'établissement
et des poursuites par la gendarmerie et devant la justice.



Je dois conserver mon calme.



Les salles d'activités



Espaces dédiés aux loisirs et aux temps libres



Les activités proposées

L'établissement organise et propose des activités appropriées.

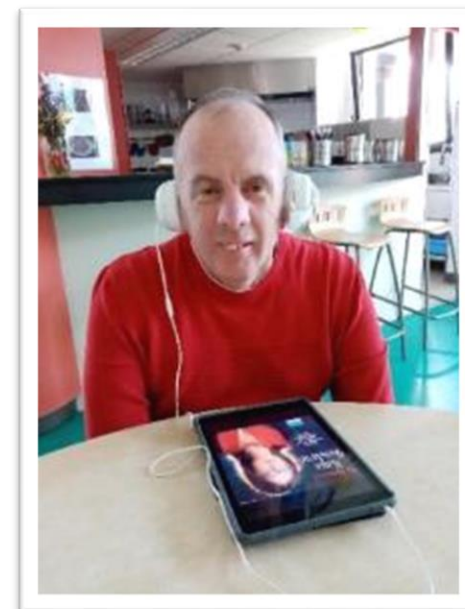
Ces activités visent à valoriser le potentiel et à favoriser l'épanouissement de la personne.



Piscine



Tir à l'arc



Musique





Éveil musical



Cuisine pédagogique



Sortie journée



Jardinage / Entretien des espaces verts



Jeux de société



Handi-danse



Marche adaptée



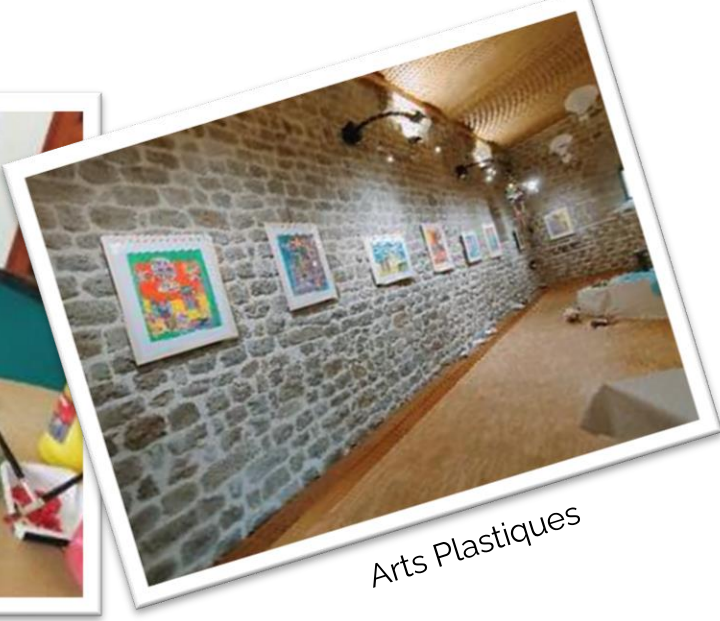
Cyclotourisme



Handisport



Peinture



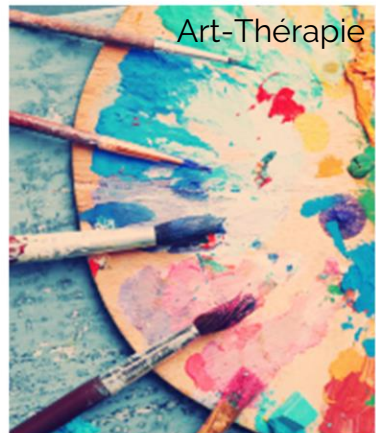
Arts Plastiques



LA COIFFURE
à domicile

Intervenante : Mme Myriam VINCENT

Activités (avec participation financière du résident)



Art-Thérapie

Intervenante : Mme Virginie GAILLARD



Médiation
animale



Intervenante : Mme Audrey TÊTE



Chorale



Intervenants : Mme Corinne GOMEZ & M. Émilien BUFFA



Théâtre

Intervenante : Mme Virginie GAILLARD



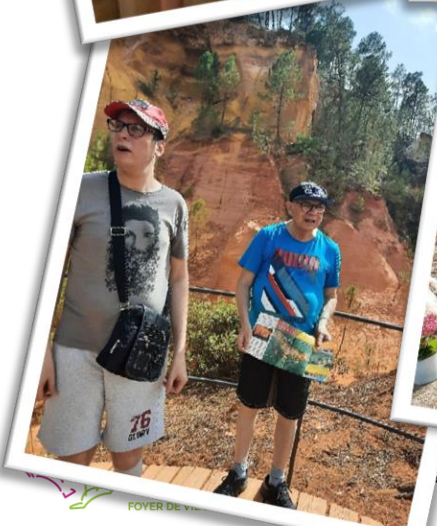
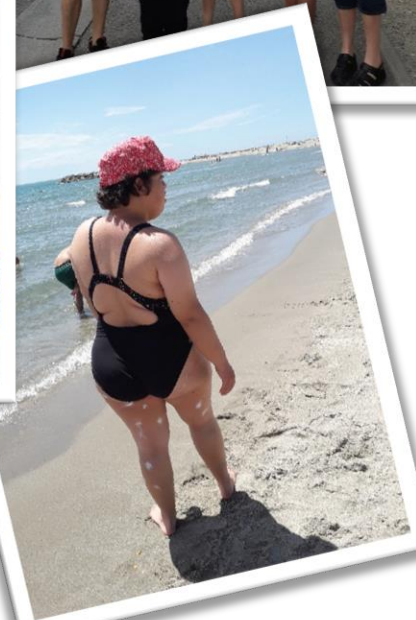
Pédicure

Pédicure : Mme Caroline OLLIVIER

Transferts / Vacances

Les professionnels du Foyer de Vie proposent ponctuellement des transferts de quelques jours :

Avignon





Le Cheylard



Séjour bien-être



Séjours adaptés & Offres de répit sur le territoire

Des vacances adaptées ou des temps de répit peuvent être organisés à votre demande.

Ces séjours sont à votre charge financière. Des aides peuvent être demandées (voir avec l'Assistante Sociale).

Voyages adaptés



HALTE RÉPIT ITINÉRANTE

Nord Ardèche

Elle propose d'accueillir des personnes en situation de handicap pour permettre aux familles aidantes de souffler, de s'autoriser des temps de répit tout en poursuivant leurs missions

Accompagner les familles aidantes par des temps de répit
Elles accompagnent au quotidien des jeunes ou des adultes en situation de handicap mental, de polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme

Un accueil et un encadrement sécurisant
Les aidés (enfants et adultes) profiteront de diverses activités encadrées par des bénévoles, des professionnels de l'accompagnement de personnes en situation de handicap

Actualités et informations sur nos réseaux sociaux
Facebook.com/repitetpartage
Instagram.com/repit_et_partage/

Les conditions de participation
Contactez-nous

06.64.33.11.32
repit.et.partage@gmail.com

Répît et Partage
36 place de l'Eglise
07 340 Peaugres

Nous avons travaillé avec la mairie de Peaugres

LES HIRONDELLES
SITES DE MOURS SAINT EUSÈBE
ET PÉTRINS

AESIO SANTÉ

AESIO SANTÉ
SOIGNER, ACCOMPAGNER, INNOVER

LA MAISON KATIMAVIC

DECOUVRIRE L'ÉTABLISSEMENT

Cette unité d'accueil temporaire de 10 places est dédiée aux personnes adultes présentant tout type de handicap. Elle propose des séjours séquentiels limités à 90 jours maximum par an. Elle offre des temps de répit aux familles et aux aidants familiaux ayant en charge une personne en situation de handicap, et permet également des séjours de rupture de la personne handicapée en institution (limitation de l'âge : 20 ans et plus).

Les Hironnelles - Mours Saint Eusèbe
8 rue du Royans
26540 Mours-Saint-Eusèbe
04 75 05 64 10

LA MAISON KATIMAVIC
Unité d'accueil temporaire
de 10 places

Il existe également
des offres de répit.

Participation à la vie de l'établissement

Moments festifs : ADAPEI Plage, Anniversaires, Fête de Noël, 60 ans de l'ADAPEI...



Votre avis compte

✓ Une **Enquête de satisfaction** est menée régulièrement : chacun dit ce qu'il pense.

✓ Le **Conseil de la Vie Sociale**



Le CVS se réunit 3 fois par an.

Deux membres, élus pour 3 ans, représentent les familles et les représentants légaux des résidents. Ils sont les porte-voix des familles pour les questions liées à l'organisation du Foyer de Vie.

RAPPEL JURIDIQUE : Loi du 2 janvier 2002, article 10 (article L311-6 du CASF) :

« Afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service, il est institué un conseil de la vie sociale. »

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment :

- ✓ L'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- ✓ Les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques,
- ✓ Les projets de travaux et d'équipements,
- ✓ La nature et le prix des services rendus,
- ✓ L'affectation des locaux collectifs,
- ✓ L'entretien des locaux,
- ✓ Le relogement en cas de travaux ou de fermeture,
- ✓ Les relations de coopération et d'animation développées en partenariat,
- ✓ Le règlement de fonctionnement,
- ✓ Toutes modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

La composition du Conseil de la Vie Sociale

Collège n°1 – Représentants des Personnes Accompagnées

M. Bernard LARGERON
Président



M. Éric BAYLE
Titulaire



M. François DURANTON
Suppléant



Collège n°3 – Représentant des professionnels

M. Ludovic ARNAUD



Collège n°4 – Représentants de l'organisme gestionnaire

Mme Adeline DARD



Collège n°2 – Représentants des familles ou représentants légaux

Mme Colette BOUVERON



M. Patrice GIRARD



Invités

Mme Émilie FURNEL

Directrice
Secteur Habitat



M. Joël VIVIERS

Chef de service
Foyer de Vie



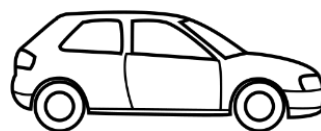
Les visites

Vous pouvez recevoir la visite de votre entourage social et familial au Foyer.

La salle polyvalente peut être mise à votre disposition.

L'équipe éducative doit être informée de la venue de vos proches : les modalités pratiques doivent être convenues en amont.

Les absences



50 jours / an maximum



Vous pouvez sortir du Foyer pour rendre visite à votre famille à la journée, le week-end ou pour les vacances.

Le Département Ardèche (07) vous autorise 50 jours d'absences maximum par an (pour convenance personnelle).

Votre famille doit respecter cette obligation qui est précisée dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale.

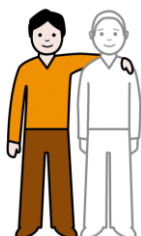
Le planning prévisionnel des absences est renseigné au trimestre par les familles.

Les transports pour les week-ends, vacances en famille ou séjour adapté sont assurés par votre famille ou par un taxi (financé par vos soins).

Exemples de motifs d'absences pour convenance personnelle (maximum 50 jours/an) :
visite à votre famille, événements familiaux (naissance, mariage, décès...), repos,
sortie à la journée, vacances, séjour adapté, RDV médical ou démarche administrative.
Les absences pour raisons de santé (maximum 90 jours/an) sont comptabilisées à part.
Elles doivent être justifiées par la transmission d'un certificat médical
ou d'un bulletin d'hospitalisation.

Les partenaires de proximité

Le foyer de vie travaille en réseau avec de nombreux partenaires :



Les proches : la famille, les représentants légaux



Les organismes sanitaires : hôpitaux, médecins, kinésithérapeutes, etc

La commune de ROIFFIEUX

Les partenaires institutionnels



Les documents administratifs que vous devez fournir

vosre notification d'orientation de la CDAPH 	vosre carte vitale et mutuelle 
vosre attestation de responsabilité civile 	vosre jugement de tutelle ou curatelle  ou habilitation familiale
vosre numéro d'allocataire CAF 	un avis d'imposition ou de non imposition 
vosre carte d'identité 	vosre carte d'invalidité 
une photo d'identité 	un relevé d'identité bancaire 

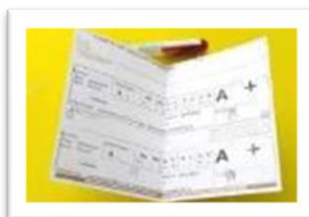
Les papiers à fournir pour votre dossier médical

Vos prescriptions médicales (ordonnances)

Vos radiographies.

Votre carte de groupe sanguin

Votre carnet de santé



Les informations concernant d'éventuelles allergies ou régimes alimentaires.

Chaque année, une mise à jour des données est demandée, et lors de tout changement (nouveau traitement).

Votre dossier administratif, éducatif et médical est confidentiel (secret).

Vous pouvez demander à consulter votre dossier.



Mes droits sur mes données à caractère personnel

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) a pour vocation de mieux protéger vos données.

Nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à votre accompagnement au sein de l'Établissement.

Aucune information ne peut être communiquée à un autre établissement / service ou à un tiers sans votre accord.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il vous suffit, en justifiant de votre identité, de vous adresser à la direction d'établissement (cf. procédure de consultation du dossier unique) ou en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPO) : dpo@adapei07.fr

L'information relative à votre accompagnement est protégée par le secret professionnel auquel sont tenus l'ensemble des personnels sociaux, éducatifs, soignants.

Mes droits sur mon dossier

Mon dossier est secret.

Le personnel respecte le secret de mes informations

J'ai le droit de voir les documents qui me concernent

- mon projet individualisé,
- mon dossier administratif,
- mon dossier médical.



Mes directives anticipées et la personne de confiance

Un formulaire officiel sera remis à votre admission.

Vous pouvez désigner une personne de confiance.

Elle vous aidera à prendre vos décisions.

Directives anticipées

J'exprime par écrit mes volontés pour ma fin de vie.



Directives anticipées

6

**Nom et coordonnées
de ma personne de confiance⁴**

Si vous ne l'avez pas déjà fait, et si vous le souhaitez, cette fiche vous permet de désigner votre « personne de confiance ». La loi prévoit que cette personne témoignera de vos volontés et parlera en votre nom si vous ne pouvez plus vous exprimer : elle sera consultée en premier si vous n'avez pas rédigé vos directives anticipées ou si vos directives se trouvaient difficilement accessibles au moment où votre médecin aurait besoin de les consulter.

Je soussigné(e) nom, prénoms, date et lieu de naissance

désigne la personne de confiance suivante :

Nom et prénoms : _____

Domicilié(e) à : _____

Téléphone privé : _____ Téléphone professionnel : _____

Téléphone privé : _____ Email : _____

► Je lui ai fait part de mes directives anticipées ou de mes volontés si un jour je ne suis plus en état de m'exprimer :
☐ Oui ☐ Non

► Elle possède un exemplaire de mes directives anticipées :
☐ Oui ☐ Non

Fait le _____ à _____

Votre signature _____ Signature de la personne de confiance _____

4 au sens de l'article L.1111-6 du code de la santé publique

10

Mes droits sur mon image

Mon image est :

- ✓ une photo de moi
- ✓ une vidéo de moi



Mon image peut être utilisée par l'Établissement ou l'ADAPEI 07

Par exemple pour :

- le journal de l'ADAPEI 07
- une affiche pour l'Établissement
- ma carte de bus, de train, ma carte vitale...

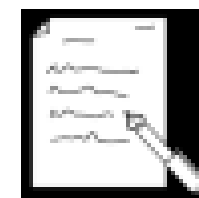
Mon image est à moi. Il est interdit d'utiliser mon image si je dis non.

Mon image peut être utilisée si je dis oui.

Je peux changer d'avis.

Je dis oui ou non sur un papier. Je signe.

Mes représentants légaux signent.



Les documents que vous recevrez

- Le Livret d'Accueil



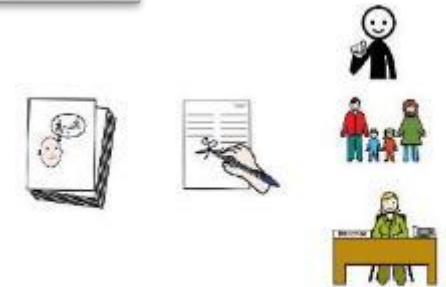
- Le Règlement de Fonctionnement



- Le Contrat de Séjour



- Votre Projet d'Accompagnement Personnalisé. Un bilan d'observation a lieu 6 mois après votre admission. Puis le PAP est élaboré en réunion de synthèse une fois par an. Il s'appuie sur l'évaluation de l'équipe, sur le recueil de vos attentes et besoins, et ceux de votre entourage. Chaque modification fait l'objet d'un avenant.



- Le Projet d'Etablissement est mis à votre disposition

- La Charte des droits et des libertés de la personne accueillie

 Principe de non discrimination	 Droit d'être respecté	 Quelles que soient mes croyances religieuses	 Quelle que soit la couleur de ma peau	 Quel que soit mon handicap	 Quel que soit mon âge
 Droit à l'information	 Parlez-moi de mes droits	 Droit d'être présent aux réunions, quand vous parlez de moi	 Pensez à me dire ce qui se passe	 Dites-moi pourquoi ces soins et examens médicaux?	 Droit d'apprendre
 Droit à la protection	 Droit à la confidentialité : ce qui me concerne, ça ne regarde pas tout le monde	 Droit à la non violence	 Droit d'être soigné	 Droit de manger et boire en sécurité	 Droit aux soins adaptés
 Droit de communiquer	 Avec ma voix ou mon dispositif de communication	 Avec une commande oculaire	 Avec un classeur	 Avec un contacteur	 Communication assistée si besoin
 Droit à l'autodétermination	 Demandez-moi mon avis	 Droit de dire "je veux"	 Droit de dire "je ne veux pas"	 Laissez-moi choisir	 Mon dispositif de communication m'accompagne partout et tout le temps
 Droit à la dignité et à l'intimité	 Ne pensez pas que je ne comprends rien, parce que je ne peux pas parler avec ma voix	 Ne vous moquez pas de moi et de mon handicap	 Ne racontez pas des choses sur moi ou sur ma famille devant tout le monde	 Les informations dans mon dossier ne regardent pas tout le monde	 Tirez les rideaux pour respecter mon intimité
 Droit à la dignité et à l'intimité	 J'ai un nom et un prénom. Ne m'appellez pas autrement sans me demander mon accord	 Parlez-moi normalement, même si je suis dans une poussette ou un fauteuil, je ne suis pas un bébé	 Demandez-moi s'il faut vous adresser à moi avec "tu" ou "vous"	 Adressez-vous directement à moi et pas à mon accompagnateur	 Frappez à la porte
 Droit d'aimer	 Droit de garder des liens avec ma famille	 Droit de parler avec ma famille	 Droit d'avoir des amis	 Droit à une vie affective et sexuelle	 Droit d'aller sur internet
 Droits civiques	 Droit de me présenter au CVS	 Droit de voter à 18 ans	 Droit de pratiquer ma religion	 Droit d'aller où je veux	 Droit d'avoir mes affaires personnelles, téléphone, argent, doudous....

Que coûte une place en Foyer de Vie ?



Pour m'accompagner, le Foyer doit assumer plusieurs types de dépenses



Les frais de personnel : le foyer doit payer les professionnels qui m'accompagnent jour et nuit. Les salaires représentent plus de la moitié du budget du Foyer.



Les locaux : l'achat ou la location des bâtiments coûte cher.

Il faut y ajouter, l'eau, l'électricité, le chauffage et les systèmes de sécurité



L'alimentation : les repas sont fabriqués par l'ESAT du Haut-Vivarais de Roiffieux.



Le matériel : équipements et fournitures nécessaires pour les activités (sorties, transferts....) et pour le fonctionnement du foyer.



Les autres frais : téléphone, courrier, entretien, assurances, impôts....



La blanchisserie, les produits d'hygiène, l'entretien des locaux, les équipements...

Prix de journée indicatif FV 2024 : 170,14 €.

Le coût d'une place au Foyer de Vie La Roche des Vents est de 170,14 € par jour. Soit environ 5 189,27 € par mois.

Quelle aide financière m'est apportée par le département ?

Si je ne peux pas payer la totalité du coût de ma place,
je demande à bénéficier de l'Aide Sociale du Département.

Pour cela, j'envoie un dossier en déclarant l'ensemble de mes ressources.

Mes ressources c'est l'argent que je touche chaque mois.

L'accord de l'aide sociale m'est envoyé à moi (ou à mon représentant légal)
et à l'établissement qui m'accueille.

Le foyer pourra recevoir un paiement du Département pour compléter ma contribution.

Ma contribution c'est la part financière que je dois payer.

Le paiement est calculé à partir d'un tarif journalier versé par le Département pour chaque repas principal pris au foyer.

Ce financement provient de l'argent public de la collectivité.

Le Département qui avance cet argent, pourra, dans certaines situations, le récupérer sur ma succession.

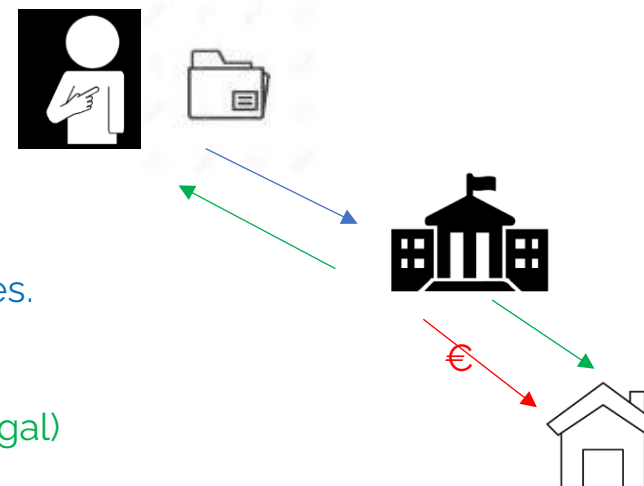
Que me reste-t-il à payer ?

Le département paye environ 80% du coût de ma place.

La Caisse d'Allocation Familiale verse également une aide : c'est l'allocation logement.

Mais je dois aussi participer à la hauteur de mes moyens.

Ce qu'on me demande de payer (ma contribution) ne représente qu'une petite partie du total



Exemple de calcul des frais de séjour :

Le foyer me donne une facture à payer, ou l'envoie à mon tuteur/curateur.

Son montant peut être différent chaque mois. Voici comment il est calculé :

Ressources prises en compte

AAH (2024)	+ 1 016,05 €
Allocation Logement	+ 190,00 €
Total	= 1 206,05 €

Charges prises en compte (à déduire) :

Mutuelle santé complémentaire	40,00 €
(Frais de gestion représentation légale)	75,00 €
Total	115,00 €

Ma contribution à verser au foyer si j'ai été absent 1 jour pour séjour en famille (absence pour convenance personnelle)

Total des ressources	+ 1 206,05 €
Total des charges	- 115,00 €
Minimum légal laissé à disposition (30% de l'allocation adulte handicapé)	- 304,81 €
Déduction pour 1 jour d'absence (dans la limite de 50 jours)	- 22,00 €
Total	= 764,24 €



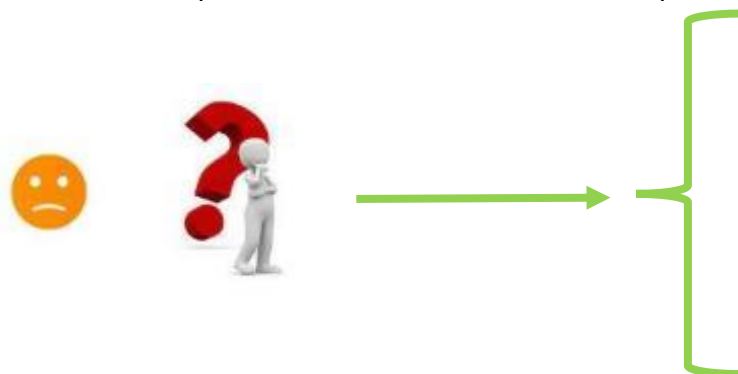
Ressources conservées par le résident :

Total des ressources	+ 1 206,05 €
Contribution à verser au foyer	- 764,24 €
Total	= 441,81 €



Contestations / Plaintes / Réclamations

Si vous n'êtes pas d'accord, vous avez la possibilité de contacter :



- Votre référent éducatif
- La coordinatrice
- L'infirmière
- La psychologue
- L'assistante sociale
- Le chef de service éducatif
- La directrice



- ✓ Informer votre mandataire judiciaire (tuteur ou curateur).
- ✓ Exprimer votre proposition auprès des membres du CVS représentant les résidents du Foyer de Vie.
- ✓ Au sein d'ADAPEI 07, il est possible de saisir la Commission Bientraitance.

En cas de désaccord entre l'établissement et vous-même, vous pouvez :

- Renseigner le registre des plaintes et réclamations : AGEVAL
- Contacter une personne qualifiée : le médiateur.

Lutte contre la maltraitance

Si je suis victime de maltraitance,
je peux appeler le 3977.
Toute personne a le droit
de se faire accompagner
de la personne de son choix
lors de ces démarches.



Les personnes qualifiées

Liste des personnes qualifiées de l'Ardèche

Désignées par :

- Le Préfet de l'Ardèche
- Le Directeur Général ARS AURA
- Le Président du Département Ardèche

ARS-ARA-DA-PERS-QUALIF-MS@ars.sante.fr

04 26 20 92 82

Comment faire appel à une personne qualifiée ?

Une liste départementale des personnes qualifiées est affichée dans votre établissement. Consultez cette liste, choisissez librement l'une d'entre elles et adressez une demande de recours par courrier postal à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Dispositif Personne Qualifiée
241 rue Garibaldi — CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées (postales et téléphoniques) afin qu'une réponse vous soit transmise.



Madame Dominique BENEULT	Ancienne directrice IME, UEMA, SESSAD
Madame Lucie BENOIT	Chargée de mission dans la gestion de la sensibilisation au handicap auprès de collégiens
Madame Françoise CHOLVY	Ancienne inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Ardèche
Monsieur Marcel HUDELOT	Ancien attaché territorial au Conseil Départemental de l'Ardèche
Docteur François-Xavier KRAFT	Ancien chirurgien Hôpital Annonay
Monsieur Jean-Michel PAULIN	Ancien Conseiller technique CAF
Madame Jacqueline SARTRE	Ancienne responsable de la politique en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées à l'ARS délégation Ardèche

Assurances

ADAPEI 07 a souscrit, pour l'ensemble des personnes accueillies sous sa responsabilité, une assurance sur les accidents corporels comprenant l'assistance aux personnes assurées.

Ses garanties s'appliquent :

- lors de leur présence dans les locaux,
- à l'extérieur des locaux,
- au cours des activités.
- aux trajets domicile – établissement.



Dans le cadre de votre admission,

il vous est demandé de contracter, de même,

une assurance « Responsabilité Civile »

et d'en fournir une attestation au secrétariat de l'établissement, chaque début d'année.

Mutuelle complémentaire

Une mutuelle complémentaire doit également être souscrite.

Une copie de la carte mutuelle est à transmettre chaque année à l'établissement.

L'Association ADAPEI 07 offre la possibilité de souscrire la mutuelle Baloo : se renseigner auprès de la section.

MERCI



Révision du Livret d'Accueil	1 ^{er} trimestre 2024
Consultation avis CVS	21/03/2024
Validation CA	03/06/2024

Coupon réponse : Utiliser mon image

Mon nom :

Mon prénom :

Mon représentant légal ou mon parent est :

Son nom :

Son prénom :

Qualité : mon père ☐ ma mère ☐ ni l'un, ni l'autre ☐ c'est _____

Pour l'année :

Le Foyer de Vie la Roche des Vents peut me prendre en photo ou me filmer : Oui ☐ Non ☐

L'établissement/service peut utiliser mon image : Oui ☐ Non ☐

NB : Je peux retirer mon consentement à tout moment (droit à la rétractation).

Date :

Je signe :

Mes parents ou mes représentants légaux signent :

Récépissé : Attestation réception outils loi 2002-2

Je soussigné(e).....

Déclare avoir reçu et pris connaissance :

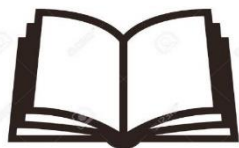
- ☐ Du Livret d'Accueil
- ☐ Du Règlement de Fonctionnement
- ☐ De la Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- ☐ De l'information sur la personne de confiance et sur les directives anticipées
- ☐ De l'information sur mes droits sur les données à caractère personnel et sur mon droit à l'image
- ☐ Du Contrat de Séjour

Adresse.....

Mail :

N° de téléphone portable.....

Ce livret d'accueil m'a été remis le .. / .. / à Roiffieux



Signature de la personne accompagnée
ou de son représentant légal



Signature de la coordinatrice